

Situations des écoles :

Le Brignon :

Suite à une épidémie de boutons dus vraisemblablement à des acariens, l'ARS (Agence Régionale de Santé) est intervenue pour rendre compte de ses interventions dans cette école. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre au sein de l'école mais, bien que les cas de piqûres soient moindres, ils demeurent malgré tout.

Au final, il apparaît que cette épidémie trouverait son foyer au sein des familles des élèves fréquentant l'école. L'Inspecteur d'Académie a donc écarté toute éventualité de déménager l'école. Au niveau de la santé, l'ARS indique que les personnels et les élèves ne courent aucun danger.

FO regrette que l'IEN ne soit jamais intervenu sur cette école et ait laissé la directrice diriger les réunions et certaines interventions seule. Force Ouvrière a demandé à Monsieur L'Inspecteur d'Académie d'intervenir sur le site si l'épidémie continuait.

Valprivas :

L'assistant de prévention de la circonscription a présenté un registre santé et sécurité au sujet de problème de chauffage qui s'est vite transformé en une mise en accusation des personnels de l'école. Pour Force Ouvrière, le CHSCT-D n'est pas le lieu pour aborder de tels sujets.

Pont Salomon :

L'ARS a rendu ses conclusions suite à l'expertise portant sur la qualité de l'air intérieur faite sur l'école.

Les différents résultats présentés par l'ARS indiquent qu'à ce jour, « *parmi les molécules identifiées, aucune molécule toxique n'a été trouvée à une concentration pouvant avoir un impact sur la santé* » (rapport d'expertise de mars 2017).

Les odeurs seraient dues :

- à un problème d'humidité qui, suite à un défaut de ventilation, a entraîné un mauvais séchage et de mauvaises odeurs.
- À une réaction chimique entre le produit de séchage de la dalle et la colle du revêtement de sol.

Une visite du CHSCTD a eu lieu le 2 mars 2017 à l'école en présence de l'Inspecteur d'Académie, des représentants syndicaux, des enseignants, de la Sous-Préfète, du Maire accompagné de 2 adjoints et de l'assistant de prévention.

Il s'agissait pour la délégation de constater la matérialité des annonces faites par la municipalité en vue de la réouverture de l'école, fermée depuis septembre consécutivement à la pollution d'air. Il s'agissait également de contrôler que les conditions de travail des personnels à la réouverture de l'école seraient compatibles avec le bon fonctionnement du service.

FO a demandé à ce que les travaux dans le bâtiment neuf soient réalisés en urgence afin que la classe (qui se trouve à l'heure actuelle dans un Algéco) puisse fonctionner de manière optimale.

FO s'interroge sur la capacité à chauffer les locaux correctement vu le grand nombre d'aérations mises en place dans les locaux.

En ce qui concerne la qualité de l'air, bien que les conclusions soient rassurantes, FO a demandé à l'Administration d'établir, pour les personnels ayant travaillé dans ces locaux, des fiches d'exposition annexées à leur dossier médical professionnel.

La FNEC FP FO a donc présenté l'avis suivant qui a été voté à l'unanimité :

Suite à la visite du CHSCT D du 2 mars 2017 à l'école maternelle de Pont Salomon, le CHSCT rappelle le caractère urgent des travaux à réaliser afin de permettre la réintégration dans les locaux neufs le plus tôt possible.

Le CHSCT demande la mise en place d'un sol conforme.

Le CHSCT demande une intervention immédiate de l'Inspecteur d'Académie en cas de difficultés de chauffage qui pourraient être dues à la forte aération ou si les odeurs s'intensifiaient dans les locaux.

Le CHSCT demande que les personnels ayant été potentiellement exposés à des produits toxiques puissent bénéficier d'une fiche d'exposition annexée à leur dossier médical professionnel.

Réponse de l'Inspecteur suite à l'avis de FO :

L'Inspecteur d'Académie s'est engagé à établir une attestation à tous les personnels ayant travaillé dans ces locaux afin qu'ils puissent obtenir une reconnaissance en cas de problèmes de santé dans le futur à laquelle il joindra les résultats des mesures de qualité de l'air réalisées.

Paulhaguet maternelle :

Force Ouvrière s'est appuyé sur le registre santé et sécurité renseigné par la directrice portant sur la dégradation des conditions de travail qu'engendrerait le transfert de la maternelle dans les locaux de l'élémentaire.

Force Ouvrière a déposé l'avis suivant qui a été voté à l'unanimité:

Le CHSCTD a pris connaissance de la lettre de saisie de la directrice de l'école maternelle de Paulhaguet au sujet du projet de transfert de l'école maternelle dans les locaux de l'école élémentaire.

De nombreux problèmes sont posés :

- **Salle prévue pour la motricité non isolée phoniquement**
- **Pas de bureau pour la direction maternelle**
- **Pas de toilettes adultes**
- **Pas de salle de repos pour les ATSEM**
- **4 toilettes pour 40 enfants**
- **Une cour non séparée entre élémentaire et maternelle faisant le tour de l'établissement (problème de visibilité et de surveillance)**
- **Pas de cuisine, ni de local de stockage**
- **Pas de vestiaires, ni pour les personnels, ni pour les enfants**
- **Bâtiment vétuste, non isolé et difficile à chauffer**
- **Impossibilité d'accueil d'une personne handicapée à l'étage.**

C'est pourquoi le CHSCTD considère que ce transfert constitue une dégradation des conditions de travail des personnels (enseignants, ATSEM...) et d'accueil des élèves.

Le CHSCTD demande l'abandon de ce projet.

Réponse de l'Inspecteur suite à l'avis de FO :

L'Inspecteur d'Académie a indiqué que dans l'état au regard des informations communiquées et du budget prévisionnel (52 000 euros), il n'était pas favorable au projet. Il prendra attache auprès la préfecture avant que celle-ci apporte une subvention.

Paulhaguet élémentaire :

Dans une classe, la présence d'un groupe d'élèves perturbateurs avec un enfant présentant visiblement des troubles du comportement place les collègues dans une situation professionnelle difficile. La réponse de l'administration se cantonne, semble-t-il à un accompagnement pédagogique par les conseillers pédagogiques.

Pour Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le problème vient des petites écoles et des classes multi-niveaux qui ne permettent pas de prendre en compte les besoins particuliers de chaque élève.

Pour la FSU et l'UNSA, il faudrait que tous les enseignants soient formés pour accueillir ses enfants dans de bonnes conditions

Les représentants de Force Ouvrière n'étaient pas mandatés pour défendre ce dossier, mais ont été scandalisés par les réponses apportées :

- L'accompagnement pédagogique ne résout rien, c'est un pansement sur une jambe de bois ! Tout au plus, ça permet à l'enseignant de souffler le temps de la prise en charge des élèves par les CPC.
- La réponse de Monsieur l'Inspecteur fait froid dans le dos : le problème de l'inclusion scolaire va-t-il servir de prétexte pour fermer les petites écoles ? Force Ouvrière a dénoncé cette provocation.
- Quand à la demande de la FSU et de l'UNSA, Force Ouvrière oppose la position de la majorité des collègues : ils ont un concours de professeurs des écoles et ne veulent pas tous être enseignants spécialisés.

Pour Force Ouvrière le problème trouve son origine dans la loi Montchamp de 2005 amplifié par la loi de refondation de l'école qui entraînent la fermeture des postes d'enseignants et des structures spécialisées, détruit la formation spécialisée. Ce problème se retrouve dans une multitude d'écoles du département. Pour ne pas se retrouver seul et démuni devant les situations catastrophiques que l'inclusion scolaire systématique et obligatoire entraînent, Force Ouvrière vous invite à participer au RIS spéciale inclusion organisées dans le département.

Langeac maternelle :

Dans cette école, des odeurs nauséabondes sont présentes tous les jours. Cette situation dure depuis de nombreuses années et malgré les demandes des collègues faites lors des Conseils d'école, rien n'est résolu.

Suite à l'envoi de la fiche SST par la directrice, l'IEN s'est déplacé pour visiter l'école accompagné de l'assistant de prévention. Des hypothèses de mauvais écoulements des eaux ont été émises.

FO a demandé que ce problème soit traité une bonne fois pour toute en demandant l'intervention de Monsieur l'Inspecteur Académique.

L'Inspecteur d'Académie s'est engagé à saisir le Maire avec la Sous-Préfète pour régler ce problème rapidement.

Protections fonctionnelles :

A Vieille Brioude, une collègue bénéficie toujours de la protection fonctionnelle accordée le 3 juin 2016 suite à des propos diffamatoires tenus par un parent d'élève qui aujourd'hui a porté plainte. Les deux autres collègues recevront la réponse à leur demande dans les prochains jours. Force Ouvrière est intervenue pour que ces demandes soient accordées.

Dans une école, un enseignant a été menacé au téléphone par le mari d'une employée communale, mère d'élève. La protection fonctionnelle n'a pas été accordée au prétexte que les propos tenus étaient considérés comme une intimidation et non comme une menace. Force Ouvrière a dénoncé une telle décision et a exigé des explications. Monsieur l'Inspecteur d'Académie a renvoyé la balle vers Madame le Recteur. Au regard de la situation, Force Ouvrière a demandé que l'Administration intervienne au niveau de la mairie pour que notre collègue ne se trouve plus en contact avec l'employée communale et qu'à défaut d'un arrangement, il soit changé d'affectation. Monsieur l'Inspecteur d'Académie s'est engagé à rencontrer le maire. Force Ouvrière sera vigilant pour que notre collègue retrouve très rapidement des conditions de travail

sereines et soit délivré de ses appréhensions légitimes de partager tous les jours son lieu de travail avec cette personne.

Dans une école, un enseignant est soumis à des remises en cause systématiques par un père d'élève. Ce dernier est allé jusqu'à porter plainte en gendarmerie. Notre collègue a été convoqué en gendarmerie un samedi matin. Il recevra la réponse à sa demande de protection fonctionnelle très prochainement. Force Ouvrière est intervenue pour que sa demande soit accordée. Le collègue a été reçu par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le lendemain du CHSCT-D accompagné d'un représentant du SNUDI-FO. Monsieur l'Inspecteur d'Académie s'est engagé à saisir le procureur de la république à la prochaine exaction du père d'élève en question.

Une collègue agressée verbalement et diffamée par un parent d'élève a fait une demande de protection fonctionnelle refusée par Madame le recteur sous prétexte d'un rapport circonstancier de l'IEN incomplet. La collègue a donc fait son propre rapport très détaillé. La réponse à sa demande devrait lui être communiquée très prochainement.

Les 7 dossiers relevant de la protection fonctionnelle traités lors de ce CHSCT-D étaient tous portés et défendus par Force Ouvrière.

Questions diverses :

Consignes intempéries

Force Ouvrière a demandé la mise à l'ordre du jour du problème des consignes délivrées lors des dernières intempéries : neige et vent

FO s'est interrogé sur l'utilité d'avoir informé les directeurs d'école à 16h04 le 13/02/17 de l'alerte risque tempête, alors même que la plupart des écoles étaient déjà fermées, si ce n'est pour donner à l'administration la possibilité de se dédouaner.

La secrétaire générale reconnaît cette situation et l'explique par la longueur de la mise en place de la gestion de la crise lors de la concertation avec les différentes autorités compétentes (préfecture).

FO a dénoncé l'incohérence entre les tergiversations des autorités en termes de transmission de consignes de sécurité et les pressions exercées sur les directeurs d'école et chefs d'établissement pour élaborer les PPMS.

En ce qui concerne l'épisode de neige du 27/01, FO a demandé que lorsqu'un arrêté préfectoral annule les transports scolaires, Monsieur l'Inspecteur d'Académie prenne des mesures similaires afin que les personnels ne soient pas tenus eux non plus de se mettre en danger sur les routes.

L'Inspecteur d'Académie dit ne pas pouvoir prendre de telles dispositions, puisque l'accueil des élèves doit être assuré.

Il reconnaît cependant le caractère à la fois absurde, et inutilement dangereux de certaines situations, lors desquelles on demande à des enseignants de se mettre en danger sur des routes visiblement impraticables, pour se retrouver dans des établissements où il y a alors plus d'enseignants que d'élèves présents.